

ATELIER PARTICIPATIF SUR GABRIEL PERI

Compte-rendu de l'atelier du 20 avril 2021 Jeunes isolés à Gabriel Péri

La Ville de Lyon met en place une démarche participative pour réfléchir à des solutions à mettre en œuvre pour mieux vivre dans le quartier Gabriel Péri. A cette fin, elle organise une concertation sous forme d'ateliers participatifs.

Sept ateliers ont déjà eu lieu :

- 26 janvier 2021 sur la tranquillité
- 2 février 2021 sur la propreté
- 23 février 2021 sur les commerces
- 2 mars 2021 sur l'urbanisme transitoire et les mobilités
- 16 mars 2021 sur l'héritage culturel
- 23 mars 2021 sur la justice
- 6 avril 2021 sur l'habitat

Du fait du contexte sanitaire, la démarche de concertation prend la forme d'ateliers numériques au cours desquels sont invités les habitants, habitantes et acteurs et actrices locaux de la place Gabriel Péri pour réfléchir à des propositions concrètes sur le quartier. Le huitième atelier de cette démarche s'est déroulé le mardi 20 avril 2021, de 18h30 à 20h30, et portait sur la thématique des mineurs isolés.

44 participants et participantes étaient présents à cet atelier (élus et élues, intervenants et intervenantes y compris)

Thématique de l'atelier : « Jeunes et sans droits ni titres : comment leur permettre d'accéder aux droits fondamentaux et prévenir la délinquance ? »

Introduction

Introduction par Madame Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3^{ème} arrondissement de Lyon

Madame Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3^{ème}, introduit ce huitième atelier de la démarche « Mieux vivre ensemble Place du Pont » autour de l'enjeu suivant : Jeunes et sans droits ni titres : comment leur permettre d'accéder aux droits fondamentaux et prévenir la délinquance ?

La démarche initiée depuis janvier a permis de porter de nombreuses réflexions et sera restituée en juin. Le huitième atelier de cette démarche porte sur la thématique des jeunes isolés. La prévention de la délinquance avait déjà été abordée mais l'atelier de ce soir prend un angle spécifique sur la place des jeunes et plus particulièrement sur les mineurs non accompagnés (MNA) : quelle place occupent-ils ? Quelle place leur donner ? Néanmoins, il est aussi nécessaire de faire preuve de réalisme dans



Concertation Ateliers participatifs



cette thématique : l'enjeu est de les sortir de la misère lorsque c'est possible, mais la répression est parfois nécessaire.

Tout au long de l'atelier, les participants et participantes ont la possibilité de poser leurs questions via la discussion de la visioconférence, des réponses seront apportées à la fin de l'atelier.

Présentations

Guillaume Lardanchet, sociologue et membre de l'association Trajectoires, présente un état des lieux de l'accueil des mineurs non accompagnés. L'accueil des mineurs non accompagnés est une obligation internationale. La prise en charge du nombre de mineurs est exponentielle ces dernières années : en 2019, ce sont 15 000 mineurs non accompagnés qui ont été pris en charge. Guillaume Lardanchet explique que, dans la grande majorité, ce sont des mineurs qui ne posent pas de souci et sont intégrés dans les dispositifs d'accompagnement. Néanmoins, on observe aussi que certains jeunes sont dans l'errance et sont parfois exploités dans des réseaux de grand banditisme.

Sandrine Runel, adjointe au Maire de Lyon aux Solidarités et à l'inclusion sociale, prend à son tour la parole. La place Gabriel Péri est un espace qu'il faut approcher à différents niveaux et mobilise donc des élus et des délégations diverses. Les conflits d'usages sur l'espace sont assez importants. De nombreux acteurs locaux travaillent sur le secteur et on observe donc un maillage associatif très fort, avec des approches préventives, socio-éducatives et judiciaires.

Concernant la thématique des mineurs non accompagnés, un constat est fait des difficultés pour intégrer certains de ces MNA dans les dispositifs existants. Un premier enjeu est de réaliser un diagnostic de la situation, notamment sur l'addictologie, pour mieux comprendre ces phénomènes récents. Pour ce faire, plusieurs pistes de réflexion sont envisagées et notamment le fait de développer « l'aller vers » avec une cellule de suivi avec les équipes pluridisciplinaires (santé, insertion économique, prévention...). L'objectif est de mieux connaître ce public pour ensuite mieux les accompagner.

Cette situation touche toutes les grandes métropoles françaises. Les MNA représentent 1500 à 2000 jeunes sur tout le territoire national, dont 150 à 200 jeunes sur le territoire lyonnais. L'objectif n'est pas de les faire suivre ou de déplacer le problème, mais de mieux les intégrer.

Kamal Labiod présente l'association Acolea. Acolea est une association de prévention spécialisée. Elle s'appuie sur un mandat attribué par la protection de l'enfance et a, à ce titre, autorité pour intervenir sur un territoire avec les familles et les personnes en grande précarité. Elle a pour mission de venir en soutien aux familles dont les enfants sont en situation de délicatesse, mais aussi les familles dont les enfants ont des comportements délictueux sur les territoires et les familles en lâcher prise sur la question de la parentalité.

Elle est composée d'éducateurs qui travaillent sur les territoires : il y a 4 éducateurs sur l'ensemble du 7^{ème} arrondissement et 4 éducateurs sur le 3^{ème} arrondissement. Un local d'Acolea est installé rue Montesquieu, à proximité du secteur Gabriel Péri.

L'association intervient auprès de plusieurs publics, dont les mineurs non accompagnés. Une grande partie de ceux-ci sont bien inscrits dans les dispositifs de droit commun. Néanmoins, aujourd'hui, la situation est différente car certains jeunes qui arrivent avaient déjà des troubles d'intégration dans leur pays et sont parfois sous l'influence de drogues et médicaments. Ces nouveaux phénomènes rendent compliquer l'aller-vers par les équipes éducatives qui font face au rejet et à la violence.

Plusieurs élus et élues étaient également présents à l'atelier :

- Sylvie Tomic, conseillère municipale déléguée à l'accueil et à l'hospitalité, également élue du 7^{ème} arrondissement
- Caroline Ramirez, adjointe aux solidarités et aux affaires sociales du 7^{ème} arrondissement
- Nouria Mahmoudi, conseillère déléguée à la jeunesse et la vie étudiante du 3^{ème} arrondissement
- David Clerc, adjoint à la sécurité publique et à la tranquillité du 3^{ème} arrondissement
- Silvère Lataix, adjoint à l'action sociale au 3^{ème} arrondissement
- Thibaud Roche, Conseiller délégué à la politique de la ville du 3^{ème} arrondissement

Plusieurs associations étaient également représentées dans le travail en groupes (Forum Réfugiés, Centre social Bonnefoi, Pause-Diabolo – Le Mas...).

Travail en groupes

Après les éléments de contexte, les participants et participantes sont répartis en groupe de 6 à 7 personnes, pour échanger et réfléchir collectivement. Les échanges sont rythmés par plusieurs séquences :

- Séquence 1 : Selon vous, quelles problématiques rencontrent les jeunes isolés à Gabriel Péri ?
- Séquence 2 : Quelle place peut-on leur faire à Gabriel Péri et quelles actions envisager en tant que riverains, associations, Ville, Métropole ?

L'ensemble des propositions émises par les participants et participantes est à retrouver en annexes.

Séquence 1 : Selon vous, quelles problématiques rencontrent les jeunes isolés à Gabriel Péri ?

Les groupes soulèvent plusieurs enjeux, rassemblés dans les thématiques suivantes :

- Informations : Le manque d'informations pour accéder aux droits (formation, santé, hébergement, éducation) et la méconnaissance des institutions et dispositifs existants sont soulignés par plusieurs groupes. En parallèle, il y a aussi une défiance pour l'aide proposée (peur de l'expulsion). Il y a une difficulté à identifier les jeunes à leur arrivée et donc des cas de non-recours aux aides.
- Difficultés à l'arrivée sur le territoire : les jeunes sont confrontés à des difficultés administratives qui ont des conséquences sur l'accès au logement, au travail et à la formation. Les jeunes font parfois face à la désillusion après l'espoir de fuir la misère. Ils sont aussi confrontés à la violence entre les communautés.
- Moyens d'accompagnement : des groupes soulignent les manques de moyens humains, financiers, de structures d'accueil et d'hébergement.
- Hébergement : c'est un droit prioritaire à satisfaire. Il y a des difficultés d'accès car les centres existants ne sont pas assez gros, mais aussi une absence de continuité après la majorité (retour à la rue, absence de suivi).
- Santé et addiction : l'addiction est parfois un mécanisme de survie, certains sont déjà confrontés à ce problème en arrivant sur le territoire, mais c'est aussi la précarité à laquelle les jeunes sont confrontés qui en font la proie de réseaux (emprise collective). Les soins (et notamment dans le cas de troubles psychiques) sont difficiles d'accès et il y a souvent une absence de prise en charge adaptée.
- Education : non-maîtrise de la langue française, absence d'accès à la formation et manque d'insertion professionnelle.

La place du Pont est attractive car connue comme lieu d'accueil et est à proximité des gares.

D'autres problématiques sont également soulevées en lien avec les jeunes isolés : le manque d'accompagnement pour les majeurs, le racisme, l'absence de cadre familial.

Séquence 2 : Quelle place peut-on leur faire à Gabriel Péri et quelles actions envisager en tant que riverains, associations, Ville, Métropole ?

Plusieurs actions sont proposées par les différents groupes.

*En lien avec les acteurs de l'accompagnement

- Inciter les riverains à créer plus de lien : les inclure dans les actions (maraudes, parrainage, orientation vers les dispositifs)
- Travailler entre les associations et avec les collectivités pour la coordination des dispositifs et une meilleure efficacité
- Pouvoirs publics : accélérer et rendre plus efficace le traitement des dossiers pour les titres à la préfecture
- Créer du lien avec d'autres jeunes isolés qui ne le sont plus, grâce à un système de mentorat
- Former à l'accueil pour des intermédiaires créateurs de liens
- Créer du lien sur le long terme avec les travailleurs sociaux pour identifier les raisons des délits

*Information sur les dispositifs d'accompagnement

- Informer sur les droits et protections : dans les gares et lors des maraudes sur la place, ainsi que dans des lieux visibles (ex : lutte contre les addictions CSAPA)
- Derrière l'information, il faut une réponse concrète et adaptée aux besoins (plus de moyens humains, financiers, matériels, etc.)
- Travail avec les jeunes et avec les pays d'origine pour un retour construit pour ceux qui le souhaiteraient

***Lieu d'accueil des jeunes**

- Ouvrir un lieu d'accueil et d'information dans le quartier, en s'appuyant sur le bâti existant (Clip par exemple) : lieu visible, sur tous les thèmes (orientation, services, accès aux droits...) et avec des personnes pour orienter vers les bonnes structures
- Capturer dès les arrivées et orienter les jeunes vers un lieu de confiance, accueillant
- Matérialiser une présence sur la place : point d'orientation

***Développer l'aller-vers pour capter les jeunes**

- Accompagner les jeunes pour s'ancrer dans le territoire et y trouver leur place à travers la culture (cuisine, danse, cinéma...) ou des activités (créatives, sportives) en mixité
- Multiplier les types de professionnels sur l'espace, via des entrées différentes (santé, droit au séjour, hébergements...)

***Formation et éducation**

- Scolarisation et formation des jeunes
- Internats pendant les formations (lieu spécifique avec centre de soin contre addiction)
- Trouver des contrats d'apprentissage via des associations

***Autres actions**

- Soigner les addictions : extraire les jeunes de la place du Pont
- Système d'évaluation (Métropole, circulaire Taubira) adapté à la place du Pont, aux pays d'origine
- Urbanisme : mieux adapter la place aux personnes qui y sont et à ceux qui y vivent

Retour sur les questions et les propositions prioritaires

Des précisions sur l'action d'Acolea sur le territoire sont apportées : il précise que l'équipe est présente régulièrement sur le territoire, 2 soirs par semaine, jusqu'à 19h ou 20h. Les réseaux s'appuient en général sur le trafic en créant de la dette envers les jeunes : les cigarettes sont vendues à crédit aux revendeurs, ce qui leur permet d'avoir une emprise sur ces jeunes.

Concernant les chiffres sur les mineurs non accompagnés, ceux-ci représentent une minorité des personnes présentes. Il y a en effet d'autres problématiques autour des personnes migrantes plus nombreuses sur le territoire. Au total, une trentaine de jeunes a été identifiée sur la place Gabriel Péri.



Concertation Ateliers participatifs



A la question « Y a-t-il suffisamment de moyens pour accompagner les mineurs non accompagnés ? », la réponse doit être nuancée : le problème n'est pas tant le manque de moyens mais le manque de dispositifs ultra adaptés à ce public. Une difficulté sur la place, c'est que les jeunes présents ne sont pas en demande. Il y a un lieu d'accueil et d'information à la gare Perrache mais celui-ci ne concerne pas spécifiquement les mineurs non accompagnés. Néanmoins, il y a des lieux d'accueil spécifiques gérés par Forum Réfugiés et par la MEOMIE (Métropole). La particularité de ces publics réside dans le fait que la prise en charge est spécifique car elle dépend de la protection de l'enfance.

L'idée d'un lieu d'accueil facilement repéré (pas forcément uniquement pour les MNA) est une piste intéressante : ce lieu d'accueil devrait être un outil multi-partenarial et convivial avant tout.

Il faudrait également identifier pourquoi les PAEJ (Points Accueil et Ecoute Jeunes) ont-ils été enlevés.

Conclusion

Madame Fanny Dubot, Maire du 7^{ème} arrondissement, prend la parole pour conclure cet atelier. Cet atelier faisait écho à l'atelier 1 qui portait sur la tranquillité et la sécurité, ainsi qu'à l'atelier 6 sur la justice (qui avait pris un format différent). Madame Fanny Dubot remercie les élus et élues ainsi que les intervenants et intervenantes qui se sont fortement mobilisés sur cet atelier et ont pu éclairer sur la situation de la place Gabriel Péri sur cette thématique des jeunes isolés.

Des rixes et actes de violences ont été évoqués au cours de l'atelier. Pour rappel, il y a une présence quotidienne de la police municipale et nationale sur la place, et récemment des échanges sont en cours entre la préfecture, la Métropole et la Ville pour renforcer la présence policière en réponse à cette augmentation des problématiques.

Un projet de fresque avait été présenté lors d'un précédent atelier. Cette fresque a pour objectif de se réapproprier l'espace public et sera réalisée par l'artiste Gaspard Mariotte sur l'escalier au croisement des rues Pasteur et Basse-Combalot. Le choix final de la fresque est soumis au vote des riverains, un lien est également partagé aux participants et participantes des ateliers. Ceux-ci sont d'ailleurs invités à participer à sa réalisation, le samedi 15 mai.

Le prochain atelier aura lieu le mardi 4 mai autour de la thématique suivante : la place des femmes sur la place Gabriel Péri.